

Ensemble pour une ville propre



Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,



La gestion de nos déchets est aujourd'hui un enjeu crucial pour toutes les sociétés humaines. Microplastiques, substances persistantes comme les PFAS, réduction des emballages : les défis sont nombreux et nous concernent tous. Alors que notre planète dispose de ressources limitées, nous évoluons dans un modèle de consommation qui génère un volume de déchets en constante augmentation, et des efforts de recyclage encore perfectibles.

À Saint-Mitre-les-Remparts, la collecte des déchets est désormais assurée par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce guide a pour objectif de rappeler les bons réflexes à adopter au quotidien, qu'il s'agisse de l'utilisation des conteneurs individuels ou collectifs, ou encore du recours aux déchèteries gratuites à proximité.

De son côté, la commune reste responsable de la salubrité des espaces publics. Cela implique notamment de veiller à la propreté de nos rues et à sanctionner les comportements inciviques lorsqu'ils persistent.

Pour préserver notre cadre de vie, il est essentiel que chacun respecte les jours de collecte et veille à ne pas laisser ses bacs sur la voie publique en dehors des périodes prévues. Aucun déchet ne doit être déposé au pied des conteneurs ou des poubelles de rue.

Il est aussi important de rappeler que les corbeilles publiques ont une vocation bien précise : permettre aux passants de jeter de petits déchets. Elles ne peuvent se substituer aux bennes collectives ni accueillir les déchets issus d'une activité professionnelle.

Dans le cœur de village, le système des crochets a montré ses limites : il nuit à la salubrité, à l'image de notre commune, et ne favorise pas le tri. C'est pourquoi, afin de répondre au mieux aux besoins de proximité, la Métropole mettra prochainement en place plusieurs points de collecte supplémentaires, en complément des apports volontaires déjà disponibles à La Manare et à l'Esplanade de l'Europe.

Enfin, n'oublions pas que la gestion des déchets mobilise chaque année d'importants moyens humains et financiers, notamment lors de nos événements festifs. En adoptant ensemble de bons réflexes, nous permettons de redéployer ces ressources vers d'autres actions utiles à tous. Le civisme de chacun est une force précieuse pour notre commune !

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Ville de Saint Mitre les Remparts



www.saintmitrelesremparts.fr

Saint-Mitre, village responsable



Comment trier ?

Recyclage
(à déposer en
vrac non lavé)



Composteur
Commandez votre composteur :
www.dechets.ampmetropole.fr



Ordures
ménagères



Verre (non brisé)
Points d'apport
volontaire



Quand sortir ses poubelles ?

- Hors centre-village, les **déchets ménagers sont ramassés deux fois par semaine**, et le **tri une fois par semaine**.
- Les poubelles doivent être sorties **uniquement la veille à partir de 20h** au plus tôt, et rentrées ensuite le jour prévu pour la collecte.



Centre-village : la fin des crochets le 15 juillet

- **Centre-village** : avec le début des travaux dans notre cœur de village, la collecte a dû évoluer, les deux points de collecte collective pour le verre et le tri installés au parking de la Manare et au parking de l'Europe ont ainsi été complétés par des **conteneurs dédiés aux déchets ménagers, en lieu et place du système de crochets**. À partir du 15 juillet, l'amélioration de notre cadre de vie nous conduit à **mettre fin à la collecte des déchets au crochet pour l'ensemble de la zone concernée par ce système**. D'autres points de collecte collective vont être ajoutés rue du Clos et rue des Paillères. Des conteneurs supplémentaires viendront renforcer le dispositif existant au parking de la Manare et au parking de l'Europe.



Encombrants

- Les **encombrants** sont une compétence métropolitaine, mais c'est la commune qui la prend en charge pour l'instant. La Métropole la reprendra en main courant **2026**.
- **Chacun doit apporter lui-même ses encombrants directement dans les déchetteries.**
- Pour les personnes dans **l'incapacité de se déplacer**, les services techniques peuvent en prendre certains en charge, uniquement sur rendez-vous au 04 42 44 03 45.



Déchets verts

- **Chacun doit apporter lui-même ses déchets verts directement dans l'une des déchèteries du territoire.**
- Pour les personnes dans **l'incapacité de se déplacer**, les services techniques peuvent les prendre en charge sur rendez-vous au 04 42 44 03 45, à condition de respecter la limite de **10 sacs maximum** (uniquement et obligatoirement les sacs translucides achetés auprès de l'accueil mairie | 6€ les 20 sacs de 130L).

Ensemble, pour une ville propre



Les déchetteries

- Les déchetteries métropolitaines sont accessibles **gratuitement** pour les Saint-Mitréens.
- **Déchetterie de Martigues** : 36 avenue Charles Moulet, 13500 Martigues | Du lundi au samedi 8h30-12h et 13h30-17h45.
- **Déchetterie de Fos-sur-Mer** : RN 569 Route d'Istres, 13270 Fos-sur-Mer | Du lundi au samedi 8h30-12h et 13h30-18h, le dimanche 8h30-12h.
- **Déchetterie d'Istres (le Tubé)** : rue Copernic, 13800 Istres | Du lundi au samedi 8h30-12h et 13h30-18h, le dimanche 8h30-12h.



Déjections canines

- Les propriétaires des chiens sont tenus de **ne pas les laisser divaguer** mais de **les tenir en laisse lors de leurs sorties** et de **ramasser leurs excréments** à l'aide de sacs accessibles dans de nombreux commerces. La commune a installé en 2023 **des distributeurs de sacs à déjections canines sur une dizaine de points** stratégiques.
- Pour rappel, le **non-ramassage des déjections canines** sur la voie publique est passible d'une **contravention de 4ème classe (135€)** à laquelle peut s'ajouter **une contribution aux frais de nettoyage**.



Avant de jeter, pensez ressourcerie !

- **Collecter, nettoyer, revaloriser du mobilier et des objets**, c'est la mission de **l'Atelier Ressourcerie du Pays de Martigues**. Une fois remis en état, ces objets rejoindront nos boutiques pour une seconde vie... Vous participez alors activement, grâce à vos dons et vos achats, au **réemploi d'objets et à la réduction des déchets**.
- **Atelier ressourcerie** : 5 rue Paul Painlevé à Martigues | Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h-12h et 12h30-15h30, les mercredis et samedis de 9h-12h et 13h-17h30
- Vous pouvez également les contacter pour que leurs équipes viennent directement chez vous : 04 42 09 72 15 ou ressourcerie@chantierspaysmartigues.org



Décharges sauvages : une verbalisation systématique

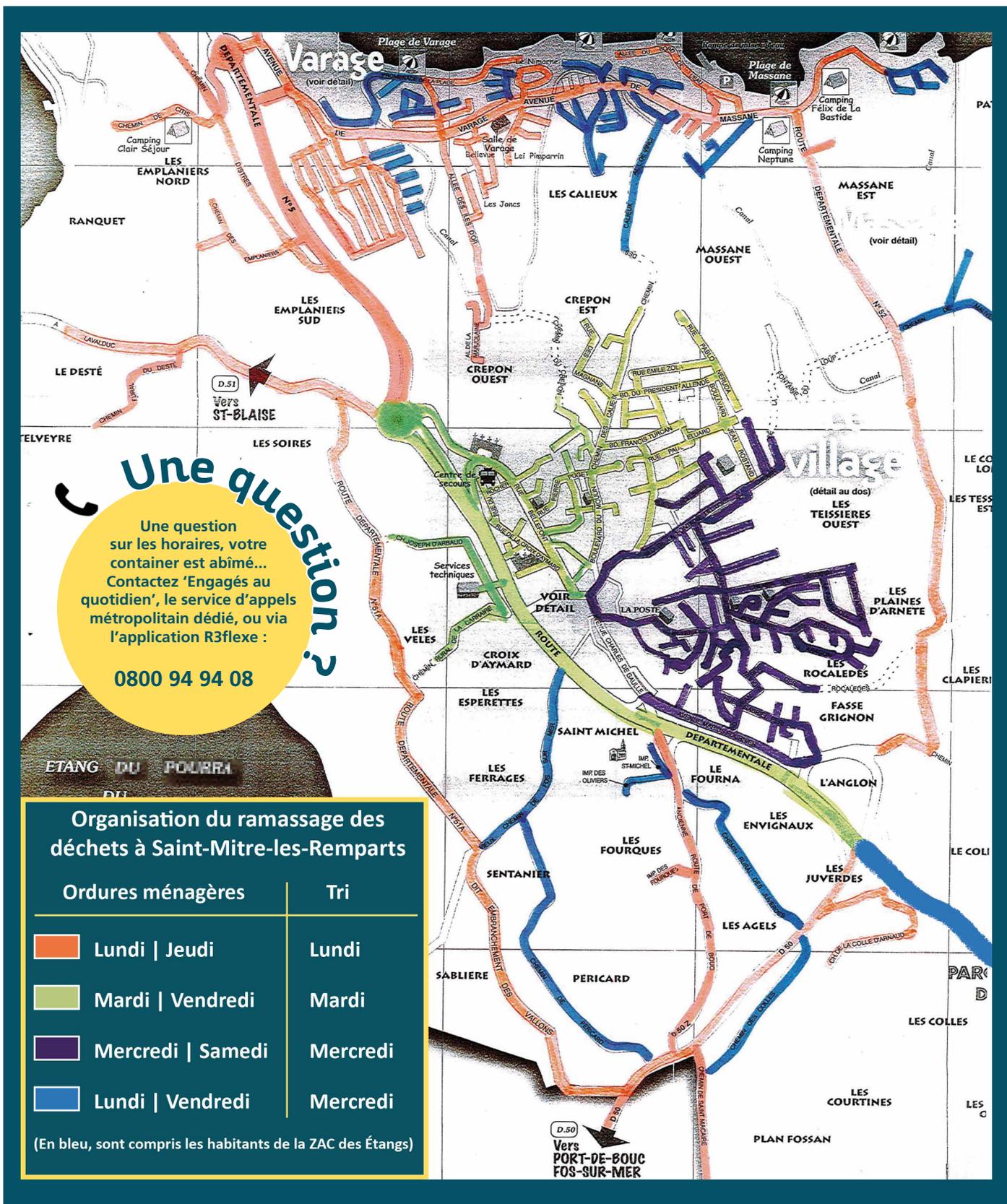
- **Il est interdit d'abandonner ses déchets ou encombrants en pleine rue**, ni au pied des conteneurs de tri sélectif. La verbalisation est **systématique** chaque fois que nous retrouvons les contrevenants.
- Rappel de la loi : le fait de déposer ses déchets dans des conteneurs, poubelles, bennes, emplacements sans respecter les bons contenants, jours et horaires de collecte, consigne de tri est **sanctionné d'une amende forfaitaire de 35 €**.
- Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez jusqu'à **750 € d'amende**.



Et les piles ?

- La bonne habitude : **déposer ses piles et batteries au bon endroit** ! Vous pouvez les déposer dans un supermarché, un magasin d'électronique ou de bricolage, ou bien dans les déchetteries du territoire.

Carte de collecte des déchets



i

Si vous constatez un dysfonctionnement dans la collecte de vos déchets, contactez 'Engagés au quotidien', le service d'appels métropolitain dédié au 0800 94 94 08, ou via l'application R3flexe : la Métropole pourra ainsi mettre en place une repasse de la collecte en cas d'oubli.

La commune demeure à l'écoute pour intervenir auprès des services de la collecte lorsque nécessaire. Ceci implique évidemment que les riverains préviennent les services municipaux en cas de **non passage et de non réponse de la métropole**, par mail ou téléphone auprès du bureau du maire : 04 42 80 92 76 - bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr